



PLAN STRATÉGIQUE 2009-2012 DE L'UQTR

Michel Volle
professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Le recteur Bourque menait récemment une consultation sur une série de recommandations préliminaires pour l'élaboration du plan stratégique 2009-2012 de l'UQTR. Vous trouverez ci-joint les 13 recommandations formulées par le Syndicat des professeurs et des professeures sur le projet de plan stratégique. L'avis du SPPUQTR a été entériné par les délégués syndicaux lors du conseil syndical du 29 octobre dernier.

1. Nous déplorons que le diagnostic organisationnel réalisé par la Direction de l'UQTR n'ait pas permis de mieux connaître l'appréciation du personnel. Un sondage auprès des personnels de l'UQTR aurait sans doute permis de mieux orienter les objectifs.
2. Le projet de plan stratégique ne contient pas d'objectifs assez précis permettant d'établir des indicateurs de réussite. Il faut donc, comme d'autres universités québécoises l'ont fait, que chaque objectif du plan stratégique soit accompagné d'actions précises, d'échéances et de la désignation de responsables pour les atteindre.
3. L'UQTR doit profiter du plan stratégique pour réaffirmer clairement sa vocation généraliste qui, elle, exige la reconnaissance de l'apport nécessaire de disciplines fondamentales et le maintien de programmes diversifiés, tout

en mettant davantage l'accent sur le développement de la recherche.

4. Il faut que le plan stratégique soit accompagné d'un budget et que la Direction de l'UQTR fasse rapport annuellement des sommes dépensées afin d'atteindre les objectifs fixés.
5. Il faut que le plan stratégique fasse référence à la fonction première de l'université qui est la formation de chercheurs, de scientifiques, d'enseignants, de professionnels et de citoyens responsables. L'attribution de diplômes et l'employabilité des étudiants ne doivent pas être les seules mesures de la réussite de cette formation.
6. Considérant que les étudiants et les professeurs sont le cœur de l'université, le plan ne souligne pas suffisamment cette relation unique. Comme pour le plan stratégique antérieur, l'UQTR doit ajouter dans sa vision qu'elle mise sur « *la qualité et l'expertise de ses ressources professorales* » et la qualité de son encadrement des étudiants.



7. Une gestion appropriée des ressources humaines et des relations de travail est essentielle au développement de l'UQTR. Au cours des dernières années, l'Institution a connu des périodes difficiles qui ont laissé des séquelles. Il faut donc que l'UQTR redonne à la gestion des ressources humaines l'importance qu'elle mérite. L'orientation 3

« *Proposer un milieu d'études et de travail épanouissant et attrayant* » devrait donc être consacrée principalement à cette question.

8. L'UQTR attire des étudiants provenant de partout au Québec et d'ailleurs. L'UQTR ne doit toutefois pas oublier sa vocation régionale et éviter une course tout azimut à la clientèle. L'UQTR doit donc réaffirmer sa volonté d'encourager le recrutement d'étudiants de sa région d'appartenance.

9. La loi 38 et le projet de réforme de la loi de l'UQ modifieront radicalement les principes de gouvernance. L'UQTR doit réaffirmer qu'elle favorise une gestion collégiale et respectueuse des ressources humaines.

10. La gestion collégiale de l'enseignement et de la recherche doit être maintenue et accentuée. Afin d'inciter les professeurs à assumer des tâches administratives,

l'UQTR doit revoir les incitatifs à offrir pour l'accomplissement de ces tâches.

11. Il faut reconnaître les implications de l'UQTR dans la diffusion et le rayonnement de la recherche menée par les professeurs. La raréfaction des sources externes de financement de la recherche obligera toutefois l'UQTR à s'impliquer davantage dans l'appui qu'elle doit accorder à ses professeurs. Il faut notamment que l'UQTR accentue le support interne au financement de la recherche.

12. L'UQTR fait partie intégrante d'une région possédant des caractéristiques spécifiques. L'UQTR peut offrir beaucoup à la région : recherche en partenariat, services cliniques, formations continues, etc. Il faut que le plan fasse connaître les modalités d'implication qu'elle désire entreprendre. Il faut que l'UQTR se dote d'une politique des services à la collectivité afin que les intervenants régionaux connaissent exactement l'appui que l'UQTR peut leur apporter tant en enseignement qu'en recherche.

13. L'UQTR doit réaffirmer, à l'instar des autres universités québécoises, qu'elle adhère aux principes de liberté académique de ses enseignants, d'autonomie institutionnelle et d'accessibilité aux études universitaires.

Enquête sur le corps professoral québécois

Afin d'obtenir des données plus larges sur la situation d'emploi et la satisfaction au travail des effectifs professoraux de toutes les universités au Québec et de tous les secteurs disciplinaires, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) a entrepris une vaste enquête quantitative au printemps 2008.* Au total, 1328 professeurs ont répondu à un questionnaire en ligne d'une durée de 35 minutes. Le questionnaire comportait

près de soixante questions réparties en huit sections. Malgré le fait que les professeurs de l'UQTR étaient en grève durant la distribution du questionnaire, ils furent parmi les plus nombreux à y répondre : 34,8 % pour l'UQTR comparativement à 28,2 % pour l'ensemble des autres universités.

Nous publions quelques tableaux de l'enquête. Nous comparons les réponses des professeurs de l'UQTR avec les réponses des professeurs des autres universités concernant l'enseignement. Nous publierons par la suite les tableaux sur la recherche et le niveau de satisfaction.

Tableau 1 : Distribution des répondants selon le nombre de cours dispensés au premier cycle

Nbre de cours	UQTR	Autres
Aucun	13,0	24,8
1 cours	20,9	20,1
2 cours	17,4	23,7
3 cours	20,9	15,3
4 cours	14,8	10,7
Plus de 4 cours	13,0	5,3
Total	100 % (N=115)	100 % (N=1213)

Le premier tableau montre que les répondants de l'UQTR enseignent davantage de cours au premier cycle que ceux des autres universités. En effet, si la proportion des professeurs qui enseignent un cours au premier cycle est presque similaire entre les deux groupes, les professeurs de l'UQTR sont proportionnellement deux fois plus nombreux à enseigner plus de 4 cours au premier cycle (13,0 % c. 5,3 %) comparativement à ceux de l'ensemble des universités.

*Enquête sur le corps professoral québécois : portrait des répondants de l'UQTR par Frédéric Deschenaux et Mélanie Belzile
L'enquête pour l'ensemble du Québec est disponible sur le site web de la FQPPU : <http://fqppu.org/themes/corps-professoral.html>
Le volet UQTR est disponible sur le site web du SPPUQTR : www.sppuqtr.ca/actualités/Mémoires,communiqués,avis...

Tableau 2 : Distribution des répondants selon le fait d'être dégrevé de cours

Dégrevé	UQTR	Autres
Oui	61,7	47,5
Non	38,3	52,5
Total	100 %	100 %
	(N=115)	(N=1213)

En moyenne, les répondants enseignent 3,2 cours par année. Bien entendu, ce chiffre varie en fonction de divers paramètres. Ainsi, près des deux tiers des répondants de l'UQTR sont dégrevés de cours par rapport à 47,5 % pour l'ensemble des universités. Sous un autre angle, on remarque que plus de la moitié des répondants des autres universités ne sont pas dégagés de cours par leur établissement.

Tableau 3 : Distribution des répondants selon l'évaluation de la charge d'enseignement*
Charge d'enseignement

	UQTR	Autres
Trop élevée	19,1	14,7
Relativement élevée, mais acceptable	38,3	31,7
Juste correcte	40,9	48,6
Faible	1,7	5,0
Total	100 %	100 %
	(N=115)	(N= 1213)

Le troisième tableau présente une répartition de l'évaluation des professeurs assez comparable par rapport à leur charge d'enseignement à l'université. Selon les données des deux groupes, près de la moitié des professeurs (40,9 % c. 48,6 %) manifestent que leur charge d'enseignement est juste correcte. Les résultats indiquent également que 38,3 % des répondants de l'UQTR trouvent leur charge de travail relativement élevée, mais acceptable comparativement à un peu moins du tiers (31,7 %) pour l'ensemble des universités.

Tableau 4 : Distribution des répondants selon l'évaluation de la correspondance enseignement-recherche

Liens cours/recherche	UQTR	Autres
Ils sont tous en concordance	53,2	51,5
La plupart sont en concordance	34,2	34,9
Ils sont assez peu en concordance	12,6	12,2
Ils ne sont pas du tout en concordance	1,5	1,4
Total	100 %	100 %
	(N=115)	(N=1213)

L'évaluation de la correspondance enseignement-recherche fait ressortir une distribution assez semblable pour les deux groupes. On remarque que pour plus de la moitié des répondants, les cours universitaires dispensés sont tous en concordance avec la recherche, l'UQTR étant au-dessus de l'ensemble des universités.

Tableau 5 : Distribution des répondants selon l'évolution des conditions d'enseignement

Conditions en enseignement	UQTR	Autres
Beaucoup améliorées	2,6	4,4
Un peu améliorées	20,0	24,4
Un peu détériorées	37,4	35,6
Beaucoup détériorées	27,0	18,3
Je ne sais pas	13,0	17,3
Total	100 %	100 %
	(N=115)	(N=1213)

Sur le plan de l'évolution des conditions d'enseignement, le cinquième tableau expose un portrait plutôt nuancé. Plus du tiers des répondants des deux groupes indiquent que les conditions se sont un peu détériorées. On constate aussi que 27,0 % des professeurs de l'UQTR estiment que les conditions d'enseignement dans leur établissement se sont beaucoup détériorées.

Les aléas des plans stratégiques!

**Jean-Claude
Bernatchez**

professeur au Département des
sciences de la gestion



L'UQTR se propose maintenant de réévaluer sa planification stratégique. Le présent plan, issu d'un comité multipartite, entendait servir de point d'ancrage à des projets intellectuels rassembleurs. L'idée est aujourd'hui de procéder à une nouvelle phase de planification institutionnelle.

Tout plan stratégique possède des avantages et des inconvénients. Au niveau des intellectuels, les avantages d'un plan stratégique sont certes d'offrir des moyens à ceux qui se retrouvent dans les créneaux privilégiés par ledit plan. Ses inconvénients sont par ailleurs de délaisser les voies scientifiques jugées non prioritaires par un processus administratif érigé au rang de vision. Ce qui revient à une tentative implicite de placer la carrière des intellectuels « non priorisés » sur la voie de garage. En effet, tout le génie non valorisé par le plan, se retrouve alors laissé pour compte. Ainsi, dans une université, l'opération planification stratégique est pour le moins risquée à cause de la sensibilité et de la complexité des processus liés au développement de la connaissance. Or le libéralisme économique, dans ses facettes prospères, invite au contraire : laisser l'initiative à la spontanéité afin de saisir le maximum d'opportunités.

Le Québec n'a cessé de transiter d'un plan stratégique à l'autre. Une récente idée de développement universitaire se retrouvait dans la planification stratégique de l'UQAM, qui, du coup, en a attrapé la toux. Une toux équivalente à un trou budgétaire de 400 millions de dollars, fruit d'une dérive immobilière. Au point que la toux de l'UQAM a fait éternuer le gouvernement du Québec qui a sauvé, de justesse, la mise. Issus d'un certain modèle managérial non validé, les plans stratégiques de bon nombre d'institutions québécoises ont davantage induit la pauvreté financière que la richesse. À cet égard, les constats sont éloquentes.

C'est à la suite d'un plan stratégique qu'il faut faire un autre plan stratégique. C'est presque un incontournable. Souvent, le temps manque pour évaluer le précédent, on transite rapidement vers le second. Tout cela est naturellement inscrit dans la logique managériale de la grande entreprise. En effet, la petite entreprise privée n'a ni le temps ni la capacité d'en faire, car son développement est généralement réfléchi spontanément par un seul homme; le propriétaire dirigeant.

La connaissance n'a pas de frontière. Elle va de l'orient à l'occident, du midi au septentrion. Et les universités sont là pour la développer et la transmettre à la limite, jusqu'aux lieux les plus reculés de la surface de la terre. D'où leur vocation naturellement générale. Ce faisant, elles proposent globalement une culture.

Comme les universités sont financées par leurs étudiants, la logique initiale voudrait orienter vers eux les moyens. Mais curieusement, les axes de recherche des universités ne sont pas nés de là. Ils sont habituellement nés d'un processus spontané conduit par des professeurs qui se sont passionnés d'un développement spécifique de connaissance. C'est ainsi, par exemple, qu'est née l'idée de la recherche en PME dans une région fortement marquée par la grande entreprise. Dans la même foulée, la région de Trois-Rivières est statistiquement la plus vieillie du Québec. Un administrateur avisé lancerait l'idée d'un développement de connaissance sur la population vieillissante. Mais à l'inverse, il se fait à l'UQTR une recherche très innovante sur l'enfant; et ainsi de suite.

Quelle allure prendra l'UQTR dans vingt ans? Souhaitons que cela soit davantage celui des axes de connaissance choisis par les professeurs présentement en place. Le drame consisterait à bloquer la créativité d'intellectuels sous prétexte d'appliquer un plan stratégique qui serait réfléchi selon un modèle managérial intolérant à l'égard de l'incertitude. Il faut à cet égard rejeter d'emblée les plans stratégiques en silos.

Aux jeunes professeurs qui souhaitent créer un mode récurrent de financement de leur recherche sous la forme d'une chaire ou autrement; prenez le chemin qui vous convient. C'est ce qu'ont fait vos prédécesseurs dont l'œuvre, initialement non planifiée institutionnellement, s'est finalement retrouvée dans un plan stratégique. Mais, la plupart d'entre eux ne sont maintenant plus là. Et comme eux,

vous devrez imposer votre style sans vous laisser distraire par un canevas, issu d'un passé inaccessible, qui irait à l'encontre de ce que vous représentez. Si l'on vous a embauché comme intellectuel, ce n'est pas pour vous indiquer quoi penser. C'est pour développer la connaissance dans votre domaine d'expertise et la conduire le plus loin que vous le pouvez.

Un intellectuel n'a d'autre choix que de travailler passionnément sur ce qui est en harmonie avec son apprentissage et son potentiel, que son domaine scientifique soit ou non prévu dans le cadre d'un plan managérial. La valeur de l'intellectualisme ne peut provenir d'un cadre administratif imposé. Elle naît de la créativité traduite notamment sous la forme d'enseignements ou de publications. La diversification des sources de financement de la recherche s'impose qu'elles proviennent de commandites diverses ou d'organismes subventionnaires classiques. En outre, l'essentiel ne réside pas dans la hauteur du financement, mais plutôt dans son résultat. Finalement, un intellectuel a le droit de faire de la recherche libre.

Néanmoins, nul autre choix que de faire un plan stratégique. Rares sont les universités qui n'en ont pas. Et il y a fort à parier que le gouvernement du Québec ne laisserait pas une université s'en priver. Il faut aussi prendre en compte que le déficit étatique, actuellement effrayant, à la hauteur de plus de 100 milliards de dollars, vient du cumul d'une série de plans stratégiques déposés, un peu partout au Québec, depuis une trentaine d'années. Et les probabilités sont élevées que les futurs processus planifiés tendent à faire payer le montant précité. Voilà un motif additionnel pour faire preuve de vigilance à l'égard des processus de planification.

Le futur plan, puisqu'il faut y faire face, devrait prendre en compte au moins deux axes : le premier concerne l'amplitude du plan qu'elle soit spécifique ou générale et le second concerne les extrants du plan qu'ils soient intrinsèques, c'est-à-dire liés directement au développement de la connaissance ou extrinsèques, c'est-à-dire liés à l'environnement propre au développement de la connaissance. Se joue alors le potentiel de diversifications. Car son contraire, soit la spécialisation, exige l'absence d'erreurs. En effet, si l'objet convoité n'est pas atteint, cela peut s'avérer catastrophique. Par ailleurs, la diversification limite la mobilisation des moyens classiques. Elle exige donc de tolérer un certain éparpillement.

Le prochain plan stratégique devrait provenir d'un cadre de référence. Planifier possède implicitement un caractère paradoxal. Il s'impose d'une part de s'en tenir au général pour éviter de perdre des opportunités dans le futur. Il s'impose aussi d'être suffisamment spécifique pour aller plus loin que des énoncés de mission. Le dosage entre la spécialisation ou la diversification du plan est une opération difficile. Combien de plans stratégiques ont sonné le glas d'entreprises performantes? Par exemple, les entreprises papetières qui avaient planifié leur avenir sur le papier journal assument présentement une facture exorbitante, car le besoin du produit est actuellement en chute libre.

Dans tout cela, l'analyse de la distribution des clientèles actuelles autant que les réussites antérieures s'avèrent éminemment pertinentes pour construire le plan ou tenter d'anticiper le futur. Un avenir que les plans stratégiques ont tenté systématiquement d'induire au Québec. Car c'est à construire l'avenir que s'attaquent, bien naïvement, la plupart des plans stratégiques. C'est ainsi qu'ils dérapent parfois vers une facture démesurée à l'instar de nombreux projets québécois, d'où notre endettement historique. Le dérapage est encore plus insidieux dans un milieu sensible comme une université. Et les acteurs en cause ne gèrent habituellement pas les conséquences de leurs erreurs, commises généralement de bonne foi.

Malgré des erreurs de parcours dont la source remonte assez loin dans le temps, l'UQTR se tire présentement très bien d'affaire. Bien classée dans l'ensemble des universités canadiennes, elle est vouée à un avenir prometteur. Sa mutation éventuelle s'annonce signifiante; et son moteur de transformation proviendra davantage de l'arrivée massive de nouveaux intellectuels que d'un processus managérial spécifique. Bien que le concept de plan stratégique relève d'une certaine utopie managériale, un processus planifié peut certes créer des conditions aidantes à l'innovation. C'est le cas du magnifique pavillon de la santé qui sera inauguré sous peu et du budget institutionnel quasi équilibré. Le potentiel est là. Il ne reste plus qu'à s'assurer que la vision managériale de l'avenir autorise la créativité à prendre racine de toutes parts.

Opinion du lecteur du Point d'ancre

Le Point d'ancre est ouvert à l'expression d'opinions concernant les différents aspects de la vie universitaire. Nous vous invitons donc à nous faire parvenir vos textes par courrier électronique.

Le comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR n'est aucunement responsable des idées exprimées et celles-ci n'engagent que les personnes qui signent les textes.

Une question de gouvernance

À plusieurs reprises, au cours des derniers mois, les membres de la commission des études et du conseil d'administration ont pris des décisions importantes sans disposer au préalable des documents pertinents. Vous trouverez ci-joint une lettre du président du SPPUQTR, le professeur Michel Volle, qui rappelle au président du conseil d'administration de l'UQTR, M. Richard Boucher, que le premier principe de bonne gouvernance c'est de respecter les membres qui y siègent en acheminant, autant que faire se peut, les documents avant la rencontre.

Le 21 octobre 2009

*Monsieur Richard Boucher
Président
Conseil d'administration
UQTR*

Monsieur Boucher,

Comme président du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, vous êtes directement interpellé par les nombreux débats qui ont cours actuellement au Québec concernant la gouvernance universitaire.

Le projet de loi 38 modifiera radicalement les modes de fonctionnement des universités et fera fi de l'esprit de collégialité qui a toujours existé à l'UQTR entre les différents administrateurs de l'institution.

La première règle de bonne gouvernance c'est de respecter les personnes qui font partie du conseil d'administration que l'on préside. Il nous apparaît donc essentiel de leur fournir les outils nécessaires leur permettant d'accomplir adéquatement et consciencieusement leurs devoirs de fiduciaire. Le minimum, c'est de leur fournir la documentation nécessaire et pertinente afin de prendre des décisions éclairées.

Ce n'est pas la première fois que le Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR dénonce cette situation. Il nous apparaît déraisonnable d'inviter des administrateurs universitaires à prendre des décisions importantes en déposant séance tenante les documents pertinents. Il faudrait toujours que lesdits documents soient expédiés au préalable afin que les administrateurs puissent minimalement en prendre connaissance, demander des informations complémentaires et consulter des experts externes si nécessaire. Au cours des derniers mois, à plusieurs reprises, les projets d'ordre du jour du conseil d'administration contenaient des points où le Secrétariat général signalait que les documents seraient déposés séance tenante.

Nous pouvons comprendre que le calendrier universitaire impose certaines contraintes ou que des points moins importants puissent faire l'objet de dépôt séance tenante. Nous comptons sur vous, comme président du conseil, pour vous assurer qu'il s'agira toujours de cas d'exception.

Étant assuré que vous comprendrez le sens profond de notre démarche, veuillez agréer, Monsieur Boucher, l'expression de nos sentiments sincères.

Michel Volle

Nouvelle cérémonie pour les professeurs retraités

Le 16 octobre dernier, le comité des services à la collectivité organisait une autre cérémonie pour souligner la prise de retraite de sept professeurs.

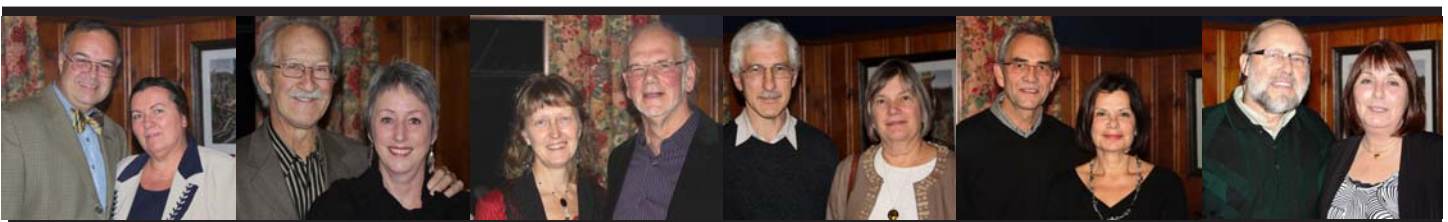
L'activité se déroulait au restaurant le Castel des Prés et regroupait les professeurs retraités, leur conjointe ou conjoint, les directions des départements concernés, le président de l'Association des professeurs retraités et les représentants du comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures.

Le Syndicat a remis à chacun une aquarelle de René Mercier, un réputé aquarelliste de Trois-Rivières.

Les convives ont eu l'occasion d'apprécier les talents d'orateur et le sens de l'humour du professeur Yvon Laplante du Département de lettres et communication sociale qui présentait son collègue du Département d'études en loisir, culture et tourisme Michel Nolin.



On reconnaît sur la photographie (de gauche à droite) : Michel Daigneault du Département de psychoéducation, Lisette Richard du Département des sciences infirmières, Michel Nolin du Département d'études en loisir, culture et tourisme, Jocelyne Pronovost du Département de psychoéducation, Louis Laurencelle du Département des sciences de l'activité physique, Louise Éthier du Département de psychologie et Claude Genest du Département des sciences humaines, section géographie.



Mieux connaître la convention

Depuis fort longtemps, les membres du comité des relations de travail désiraient introduire la rubrique « Mieux connaître sa convention » dans le Point d'ancre. Nous utiliserons à l'occasion des jugements rendus par des arbitres afin de mieux faire saisir aux professeures et professeurs la portée de certaines clauses de notre convention et en diffuser le bon usage. Nous vous prions de croire que notre approche de diffusion d'informations pertinentes ne vise en rien les personnes impliquées dans les griefs cités.

LES DEMANDES DE SABBATIQUE ET L'AVIS DU DIRECTEUR

Dans les suites d'un grief contestant l'intervention d'un directeur dans l'attribution d'une année sabbatique, l'arbitre Jean Guy Ménard donne raison à un professeur quant au caractère illégal de l'intervention de son directeur de département dans le cadre de sa demande de sabbatique, soit lors de l'envoi de *l'avis du directeur*.

Dès le départ, le syndicat soutenait que le geste du directeur pouvait provenir d'une certaine incitation découlant du Guide de présentation élaboré par la gestion des ressources. En effet, en 2003-2004 sous la rubrique signée par le directeur de département, l'intitulé « AVIS DÉPARTEMENTAL » est devenu « AVIS DU DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT ». Pour éviter toute méprise sur le sens de cet avis, nous croyons utile d'attirer votre attention sur quelques passages de la décision de l'arbitre Jean-Guy Ménard qui portent sur ce sujet.

« 10- (...) Malgré cette variation au niveau du titre, on a en effet toujours précisé que cet avis devait être complété et signé par le directeur de département visé et **que globalement son objet était de juger de l'incidence d'un projet de sabbatique sur le développement du département** (nous soulignons) au plan de l'enseignement, de la formation des étudiants, de la recherche et des services à la collectivité. À mon sens, la modification apportée au niveau du titre à partir de 2003-2004 est purement cosmétique et elle ne change rien à la finalité de cette mention qui est indiscutablement à l'effet d'obtenir l'opinion du directeur de département sur un aspect précis

d'une demande de sabbatique donnée dans le respect de sa juridiction ».

« 13- À mon sens, l'avis départemental ou du directeur de département que souhaite le guide de présentation relatif aux demandes de sabbatique n'usurpe pas la prérogative que la clause 14.08, paragraphe f), attribue à l'assemblée départementale. On n'y demande pas de traiter de la recevabilité ou de juger de la qualité d'un projet de sabbatique à partir de normes et priorités applicables. On attend une appréciation de ses possibles retombées sur le département, ce qui place l'intervention à un niveau différent de celle de l'assemblée... »

« 14- (...) en répondant à l'attente stipulée dans le Guide de présentation, le directeur de département doit s'en tenir à l'examen des impacts que le sabbatique convoité serait de nature à avoir sur le développement de son unité. C'est dire qu'à suggérer des éléments étrangers à cette préoccupation ou encore à formuler des opinions qui ne seraient pas nécessairement celles de l'assemblée départementale, un directeur de département risquerait de nuire au processus tout en outrepassant à l'évidence sa juridiction. »

Vous l'aurez compris dans le cas sous étude par l'arbitre Ménard, le directeur s'était malheureusement placé dans la situation qui précède.

Le grief déposé en novembre 2004 demandait informellement à la direction de reconnaître que, dans le cas sous étude, le directeur avait outrepassé sa juridiction. On suggérait aussi que le Guide de présentation élaboré par la direction soit corrigé de manière à clarifier les attentes relatives à la contribution du directeur. Face au refus de la direction, nous avons dû requérir l'intervention d'un arbitre.

Globalement l'arbitre a confirmé nos prétentions même s'il n'ordonne pas à la direction de modifier son formulaire qu'il juge être simplement « ... un modèle de présentation qui se veut incitatif, sans être pour autant contraignant. Par ailleurs, il en apparaît qu'il ne dicte ni n'affecte

aucun droit et qu'il n'a d'intérêt que de proposer une façon de faire les choses... ».

Puisque l'arbitre reconnaît aussi que la Gestion des ressources peut produire et modifier un tel guide, nous croyons toujours que la direction aurait intérêt à réviser son Guide de présentation de manière à ne laisser aucune place à la méprise d'un directeur sur la nature de l'avis recherché par le Guide et cela dans l'intérêt de tous.

Alain Ledoux, conseiller en relations de travail du SPPUQTR

Ailleurs dans le réseau universitaire



Le bureau du ministre Goodyear remet en question le financement prévu pour le CRSH dans le budget fédéral selon un courriel obtenu grâce à une demande de l'AIPRP

(Le 28 septembre 2009) Le bureau du ministre Gary Goodyear a menacé de ne pas fournir le financement prévu au budget fédéral pour le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) en raison de la décision de l'organisme de financer une conférence universitaire controversée, selon un courriel obtenu par l'ACPPU en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

L'ACPPU a d'abord appris en juin que le ministre Goodyear avait téléphoné au président du CRSH, Chad Gaffield, pour exiger qu'il réexamine la décision, pourtant avalisée par des pairs, de financer une conférence universitaire intitulée «Israel/Palestine: Mapping models of statehood and prospects for peace» qui devait avoir lieu à l'Université York plus tard le même mois.

«À l'époque, nous avons considéré qu'il s'agissait, de la part du ministre, d'une intervention personnelle si grave que nous avons réclamé sa démission», a indiqué le directeur général de l'ACPPU, James Turk. «Nous ne nous doutions pas alors que cet appel téléphonique était apparemment accompagné de la menace du bureau du ministre de ne pas accorder les hausses de financement prévues dans le budget fédéral.»

Portant la mention «Très urgent» et envoyé le 5 juin 2009 au

président du CRSH, Chad Gaffield, ce courriel, qui a été écrit par le responsable des communications du CRSH, Trevor Lynn, décrit ce que ce dernier vient de se faire dire par Phillip Welford, chef de cabinet du ministre Goodyear :

«Il (Welford) a dit qu'il s'agissait d'une affaire très sérieuse, si sérieuse en fait qu'elle pourrait empêcher le ministre de recommander un financement accru

pour le CRSH dans le prochain budget.»

«Ce courriel soulève de graves questions sur la façon dont sont prises les décisions concernant le financement accordé par le gouvernement fédéral aux conseils subventionnaires des établissements d'enseignement», a déclaré M. Turk. «Il faut demander au ministre Goodyear d'expliquer les propos de son chef de cabinet et, s'il ne peut fournir d'explication adéquate, le premier ministre Harper doit garantir l'intégrité de la recherche universitaire au Canada en demandant au ministre de démissionner.»

ACPPU 28-09-09

Inauguration du Campus de l'Université de Montréal en Mauricie

Le Campus de l'Université de Montréal en Mauricie, logé dans le tout nouveau Pavillon d'enseignement du Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR) a été inauguré par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le Dr Yves Bolduc. La Mauricie devient le 4^e pôle au Québec à dispenser le doctorat en médecine en s'ajoutant à Montréal, Québec et Sherbrooke. Déjà, près de 215 étudiants et médecins résidents poursuivent leur formation au Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, à l'Université du Québec à Trois-Rivières et au Centre de Santé et de Services sociaux de l'Énergie.

Le nouveau pavillon de quatre étages dispose d'une superficie de près de 3 400 m². Il a été construit grâce à un investissement de plus de 10 millions de dollars du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec et d'une contribution d'un million de dollars de la Fondation du CHRTR.

Elle gagne trois fois plus que Jean Charest

Alors qu'elle demande à ses collègues de se serrer la ceinture, la rectrice de l'Université McGill, Heather Munroe-Blum, a vu son salaire et ses « avantages » bondir de 14%, l'an dernier, pour atteindre la rondelette somme de 587 000 \$. C'est trois fois le salaire du premier ministre du Québec, Jean Charest.

Son compte de dépenses est tout aussi étourdissant, a appris le *Journal*, grâce à la Loi sur l'accès à l'information.

Entre janvier 2008 et septembre 2009, la rectrice de McGill s'est fait rembourser 160 000 \$ en frais de toutes sortes, dont 132 000 \$ uniquement pour se déplacer.

Des « avantages » très payants

Ces révélations surviennent quelques mois seulement après que Heather Munroe-Blum eut invité les cadres de l'institution anglophone à accepter une baisse de salaire de 3% afin d'affronter la crise économique mondiale. «McGill fait face à d'importants défis économiques», avait-elle prévenu, en février dernier.

Les documents obtenus par le *Journal* confirment que le salaire de base de la rectrice a effectivement subi une réduction de 3%, en 2008-2009, pour atteindre 358 000 \$. Cela demeure néanmoins la rémunération la plus généreuse à être versée parmi les patrons d'université de la province, dont le réseau est très largement subventionné par les contribuables. Mais les «avantages particuliers» consentis à Mme Munroe-Blum, qui incluent des primes reliées à sa résidence et à sa voiture, ont littéralement explosé. Ils sont passés de 144 000\$, en 2008, à pas moins de 229 000 \$, un an plus tard.

C'est le chef exécutif aux affaires publiques de McGill, Vaughan Dowie, qui a finalement répondu aux questions du *Journal*, hier, après plusieurs jours d'attente.

Selon M. Dowie, la hausse importante des avantages payés à Heather Munroe-Blum s'explique entre autres par une erreur de calcul survenue au cours des années précédentes. «Le

contrat de travail de Mme Munroe-Blum prévoit le versement de certains avantages.[...] Une révision des calculs a démontré qu'elle n'avait pas été payée correctement pendant quelques années. En conséquence, un versement rétroactif mais non récurrent a été fait au cours de l'année 2008-2009», indique M. Dowie.

Manque de transparence

Quant aux importants frais de déplacement remboursés à la rectrice de McGill depuis le début de l'année 2008, ils sont attribuables au «rayonnement» international de l'institution, plaide Vaughan Dowie.

«Depuis le début de l'année 2008, la rectrice s'est rendue notamment en Asie, au Moyen-Orient, en Europe, ainsi qu'à travers les États-Unis et le Canada», explique le porte-parole de McGill.

À partir des documents fournis par l'institution, il est cependant impossible de connaître la raison exacte des voyages qui ont été effectués, ni les destinations précises qui ont été visitées. L'Université a choisi de ne pas dévoiler cette information.

«McGill a rendu publique l'information qu'elle est tenue de rendre publique en vertu de la loi», estime Vaughan Dowie.

Journal de Montréal, 6 novembre 2009.

Salaires de base versés aux cadres supérieurs de l'UQ

Sylvie Beauchamp	présidente	189 904 \$
Daniel Coderre	vice-président enseignement et recherche	167 562 \$
Jean Lavoie	vice-président administration	170 913 \$
Michel Quimper	Secrétaire général	170 913 \$

Source : État des traitements 2008-2009

Réforme de la loi de l'UQ

Au cours des derniers mois, les recteurs et les chefs d'établissement du réseau de l'UQ ont mené, en catimini, une consultation visant à recommander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport des changements à la Loi de l'Université du Québec.

Ces recommandations sont présentées comme nécessaires considérant le projet de loi 38 qui bouleverse la gouvernance des universités québécoises en proposant, entre autres, que les conseils d'administration des universités soient composés de plus de 60 % de membres externes.

Ces recommandations ont été acheminées à la ministre sans consultation des communautés universitaires concernées.

Vous trouverez ci-joint une résolution du conseil syndical du 29 octobre dernier informant le Recteur d'un certain nombre de réserves sur la démarche et les recommandations de ses collègues.

Cette résolution a été entérinée par les syndicats de professeurs du réseau de l'UQ:

- **ATTENDU** le Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec approuvé à l'unanimité par les chefs d'établissement et la présidente de l'UQ le 19 août 2009, transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 3 septembre 2009 et soumis à la consultation dans quelques constituantes;
- **ATTENDU** la nécessité d'une véritable consultation sur une période raisonnable pour permettre aux unités de base de se prononcer de manière éclairée;
- **ATTENDU** que ce projet prend pour acquis des articles du projet de loi n° 38 sur la gouvernance universitaire qui font l'objet d'une contestation du milieu universitaire;
- **ATTENDU** la demande d'États généraux sur l'enseignement supérieur, formulée, entre autres, par la FQPPU et par le CLIUQ, traitant notamment de l'importance de l'université comme service public;
- **IL EST RÉSOLU** que le SPPUQTR :
- **DÉPLORE** l'absence de consultation de la communauté avant le dépôt du projet auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- **DEMANDE** que les administrations des constituantes instaurent ou prolongent une véritable consultation sur le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec;
- **AFFIRME** l'importance pour le Québec de l'existence d'un réseau d'universités publiques;
- **APPUIE** le principe de transformation de l'UQ, université publique en réseau, en un réseau d'universités publiques au sein duquel chaque constituante est assurée d'une totale autonomie financière, administrative et académique;
- **RÉCLAME** pour l'avenir du réseau de l'UQ :
 - que la composition d'une éventuelle « Assemblée de l'Université », chargée de remplacer l'Assemblée des gouverneurs, comprenne une représentation de tous les corps d'emploi et des étudiantes, étudiants, nommés par le gouvernement à la suite d'une consultation effectuée à l'interne;
 - que les représentants du corps professoral au sein de « l'Assemblée de l'Université » occupent plus du tiers des sièges;
 - que la nomination des rectrices, recteurs continue de relever du MELS sur recommandation des conseils d'administration respectifs à la suite d'une consultation menée au sein de chaque communauté;
 - que les constituantes du réseau de l'Université du Québec maintiennent une gouvernance fondée sur la collégialité se traduisant par des conseils d'administration composés par une majorité de membres internes. Les représentants du corps professoral doivent occuper plus du tiers des sièges.
- **RÉCLAME** que la place, le développement et l'organisation d'un réseau d'universités publiques soient débattus dans le cadre d'États généraux sur l'enseignement supérieur.



Les professeurs de l'UQTR se démarquent

Richard Chahine directeur scientifique de H2CAN



**L'Ordre des CA honore la
professeure Sylvie
Deslauriers**

L'Ordre des comptables agréés a remis le prestigieux prix Reconnaissance – Enseignement universitaire 2009 à la professeure Sylvie Deslauriers du Département des sciences comptables.

M. Jean-Guy Rousseau, FCA, président du jury, a remis le prix lors du congrès de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui se tenait au Fairmont Le Manoir Richelieu, dans la région de Charlevoix en compagnie du président et directeur général de l'Ordre, M. Daniel MacMahon, ancien collègue de Mme Désaulniers.

Source : entete.uqtr.ca



L'Institut de recherche sur l'hydrogène de l'UQTR vient de décrocher le mandat de piloter le tout nouveau Réseau de recherche stratégique sur l'hydrogène (H2CAN), un réseau pancanadien de 26 chercheurs, dont six détenteurs de chaires de recherche sur les technologies de l'hydrogène.

La direction scientifique de cet important réseau a été confiée au directeur de l'IRH, le professeur Richard Chahine, qui est lui même détenteur de la Chaire de recherche industrielle CRSNG sur le stockage de l'hydrogène.



**Michel Volle président du
CLIUQ**

Michel Volle, président du SPPUQTR, a été choisi par les présidents des syndicats de professeurs du réseau de l'Université du Québec pour présider le comité intersyndical de liaison de l'UQ (CLIUQ).

Le CLIUQ coordonne les actions des différents syndicats de professeurs du réseau : réforme de la loi de l'UQ, projet de loi 38, négociations, etc.

Membres du comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2009-2010

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Pierre Baillargeon, vice-président aux affaires syndicales, M. Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Denis Auger, vice-président aux services à la collectivité, M. Yvan Leroux, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :
SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041
Télécopieur 819.379.2341

Courriel : syndicat.profs@uqtr.ca
Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :**

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société